



Litige suite achat moto à un professionnel

Par **mass2711**, le **06/07/2011** à **19:17**

Bonjour,

J'ai acheté une moto 50cc d'occasion à un professionnel il y a 3 mois.

Il y a une semaine, ma moto fait un drôle de bruit. Je m'arrête donc, je cherche d'où peut venir le problème et là surprise je me rends compte qu'il n'y a quasiment plus d'huile. Je décide d'aller en acheter et d'en remettre. Nouvel essai, la moto peine à démarrer et s'arrête.

J'appelle donc le professionnel qui m'a vendu la moto et je m'arrange pour lui déposer afin qu'il regarde ce qu'il y a. Une semaine plus tard il me présente un devis de réparations de 800€ (prix d'achat de la moto 1200€, 3 mois avant). Il m'indique qu'il s'agit d'un serrage de moteur dû à un défaut d'entretien (huile non rajoutée). Or, aucun voyant d'huile ne s'est allumé pour me le signaler et, lors de l'achat le professionnel, m'avait indiqué que tout fonctionnait. Aucune anomalie, selon lui, à signaler.

En d'autres termes, pour lui, je suis un menteur (le voyant s'est allumé) et ses réparations doivent être à ma charge. Je me sens complètement escroqué. Que puis-je faire? Merci pour votre réponse